

2020/0063

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le

11 SEP. 2020

ID : 059-215900358-20200911-20200911_D0063-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16
Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absente ayant donné pouvoir : Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE.

Absent excusé : M. RAVIDAT.

Absent : Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Annule et remplace la délibération n° 2020/0055.

Objet : CREATION DE LA COMMISSION RELATIVE A LA MOBILITE.

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal la création d'une commission communale relative à la mobilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de procéder au scrutin public et de porter au nombre de 8 les membres de la commission.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante les candidats souhaitant se présenter pour faire partie de cette commission.

Sont candidats : Marie-Christine MERCIER, Jean-Marie CHATELAIN, Jérémy CHRETIEN, Jean SEGUIN, Pascal PETIT, Virginie CAFFIAU, Christelle BLANDO et Sébastien BAROCHE.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Marie-Christine MERCIER, Jean-Marie CHATELAIN, Jérémy CHRETIEN, Jean SEGUIN, Pascal PETIT, Virginie CAFFIAU, Christelle BLANDO et Sébastien BAROCH, membres de la commission communale relative à la mobilité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

par extrait conforme,

à AVESNELLES, le

Maire,



11 SEP. 2020